

Décision du Président N°2025/58

Objet : Portant sur l'attribution du marché de mission d'expertise et d'assistance juridique pour les acquisitions foncières du projet Rive Droite (4 lots) (2025-13-KA SR)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu les articles L.1411-5, L1414-1 à L1414-4, D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-18 du CGCT précisant que le Président de l'EPTB Vidourle est Président de droit de la CAO, et qu'il peut désigner un suppléant par arrêté,

Vu la délibération N°2021/04/04 en date du 23 septembre 2021 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,

Vu l'arrêté de délégation de la commission d'appel d'offre du 13 octobre 2022, donnant la délégation de la présidence de la commission d'appel d'offre à Mr Marc LARROQUE,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin d'une assistance dans la mission d'expertise et d'assistance juridique pour les acquisitions foncières du projet d'aménagement de la rive droite du Vidourle.

Considérant la procédure de consultation des entreprises engagée et le choix émis par la commission d'appel d'offre sur la base du rapport d'analyse des offres présenté lors de sa séance du 18 novembre 2025.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer les lots du marché sus évoqué comme suit :

- Lot 1 : Entreprise GEOFIT pour un montant total de 53 950 € H.T soit 64 740 € TTC et une durée de 70 mois comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement.
- Lot 2 : Entreprise GEOFIT pour un montant total de 60 600 € H.T soit 72 720 € TTC et une durée de 70 mois comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement.
- Lot 3 : Entreprise GEOFIT pour un montant total de 73 440 € H.T soit 88 128 € TTC et une durée de 70 mois comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement.
- Lot 4 : Entreprise GEOFIT pour un montant total de 99 280 € H.T soit 119 136 € TTC et une durée de 70 mois comme stipulé par l'entreprise dans son acte d'engagement.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tout document relativement à la mise en œuvre de cette présente décision.

Article 3 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 1 DEC. 2025

Le Président,
Pierre MARTINEZ.

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org

